

Newsletter Réseau français Villes-Santé

DÉCEMBRE – JANVIER 2024

À LA UNE

YANNICK NADESAN, PRÉSIDENT DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ ADRESSE SES MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNÉE 2024.

Fort d'une très belle dynamique et d'une année riche en échanges, en rencontres et en apprentissages, le Réseau français Villes-Santé adresse ses meilleurs vœux 2024 aux 106 Villes-Santé membres et à l'ensemble de ses partenaires.

En 2023, le Réseau français Villes-Santé a porté de nombreux projets et actions participant à l'amélioration continue des politiques en faveur d'une meilleure santé. Les liens entre les Villes-Santé ont été renforcées ; les échanges de pratiques, d'expériences et de données facilités ; les thématiques approfondies pour aller toujours plus loin dans la volonté de mettre en œuvre la santé dans toutes les politiques.

Le Réseau français Villes-Santé a également fait entendre sa voix en prenant position sur des sujets d'actualités et en réaffirmant sa volonté d'agir pour et avec les villes et intercommunalités sur de nombreux sujets (universalité de l'accès aux soins, alimentation et activité physique, changement climatique, biodiversité et espèces à enjeux, politique de la ville...).

Enfin, l'année 2023 a été marquée par l'évolution du logo et de l'identité visuelle du Réseau français Villes-Santé et le renouveau de l'ensemble de sa communication qui témoignent de la vitalité du Réseau et de sa constante évolution.

Nous souhaitons alors que cette année 2024 soit aussi riche en projets et en défis au service d'une meilleure santé physique et mentale, d'un cadre de vie plus favorable au bien être des humains et de la planète, avec une meilleure reconnaissance de l'importance du maillon des villes et des intercommunalités pour aller vers une bonne santé globale.

Belle année 2024 à toutes et tous !

Save the date !

Les temps forts 2024 du Réseau français Villes-Santé.

- Organisation de deux webinaires de clôture du projet « contrat de villes » en partenariat avec la Banque des Territoires et le Hub des Territoires, le 25 janvier.
- Démarrage de l'action conjointe européenne sur la prévention des cancers et maladies chroniques, un large consortium européen auquel participe le RfVS sur les axes 'Santé dans toutes les politiques' et 'Interventions pour des environnements favorables à la santé'.
- Lancement du projet conjoint avec la Ligue nationale contre le cancer portant sur la lutte contre le tabagisme et les Espaces sans tabac.
- Organisation des rencontres nationales des Villes-Santé les 28, 29 et 30 mai à Bordeaux.
- Renouvellement d'une moitié du conseil d'administration.



RENCONTRES NATIONALES RFVS 2024 : RÉPONDEZ À L'APPEL À COMMUNICATIONS.

Les prochaines rencontres nationales du Réseau français Villes-Santé auront lieu à Bordeaux, les 28, 29 et 30 mai 2024 et auront pour thématique « **Activités physiques et sportives dans l'espace public : accessibilité, équité et santé** ».

Dans le cadre de la journée dédiée au colloque, qui se tiendra le 29 mai 2024, **le RfVS lance un appel à communications à destination des Villes-Santé**. Le programme de cette journée étant construit sur la base d'actions de terrain, le Réseau français Villes-Santé invite toute Ville-Santé à remonter des exemples de politiques et d'actions contribuant à améliorer la santé, l'équité et l'accessibilité à la pratique d'activités physiques et sportives dans l'espace public. **Ces communications pourront être présentées sous 3 formats** : présentation écrite intégrée au book de l'événement, présentation orale en salle de conférence ou présentation orale en atelier.

Cette journée de colloque aura pour objectif de préciser, de concrétiser et d'aller plus loin que les constats déjà partagés dans le dernier ouvrage du Réseau français Villes-Santé « [Alimentation saine et activité physique : Les villes et intercommunalités actrices en promotion de la santé](#) ». C'est pour s'inscrire dans une diversité de sujets apportant chacun un prisme particulier au sujet central du colloque que nous invitons les Villes-Santé à soumettre leurs communications pour **le 09 février 2024 au plus tard**.



DEUX ÉVÉNEMENTS À VENIR ORGANISÉS PAR LE RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ, LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LE HUB DES TERRITOIRES.

Le RfVS, la Banque des Territoires et le Hub des Territoires organisent **deux évènements le 25 janvier 2024, en clôture du projet sur la santé dans les contrats de ville** :

- **09h-10h30 Enjeux de santé dans les QPV : comment agir localement ?** Quels leviers pour la santé des habitants des Quartiers Politique de la Ville ? Comment articuler les politiques locales de santé et la politique de la ville ? Mise en lumière des actions possibles grâce au Contrat Local de Santé, l'Atelier Santé Ville, le Contrat de Ville, et leurs clefs de réussites. Une première séquence présentera les enjeux de santé dans les quartiers prioritaires en revenant sur le travail du **Réseau national des Centres de ressources politique de la ville** et une deuxième séquence sous forme de table ronde accueillera les interventions de **Cécile Sornin** (Ville de Mulhouse), **Sylvie Justome** (Ville de Bordeaux), **Thibaut Mutel** (Ville de Strasbourg) et **Céline Charchali** (Ville de Porto-Vecchio).
- **10h45-12h15 Offre de soin dans les QPV.** Comment les collectivités peuvent-elles accompagner la création d'un lieu permettant d'allier soin et promotion de la santé dans un QPV ? Quels sont les modalités de fonctionnement et les facteurs de réussite selon le modèle administratif choisi ? Cet évènement accueillera la présentation du **centre municipal de santé de Brès-Croizat** à Cherbourg-en-Cotentin et de la **maison de santé pluriprofessionnelle de Bellevue** à Nantes.

Pour consulter le programme et vous inscrire, [cliquez ici](#).

Les deux évènements auront lieu en hybride : visio et présentiel au Hub des Territoires, 72 avenue Pierre-Mendes France, Paris.

Pour consulter le programme et vous inscrire, [cliquez ici](#).

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires.

✿ REPRISE DU GT PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.

La prochaine réunion du groupe de travail sur les **Perturbateurs Endocriniens** (co-porté par les Villes de Paris et de Strasbourg et le secrétariat du RfVS) **est prévue le mardi 27 février de 14h30 à 16h00**. L'ordre du jour sera communiqué aux membres du GT début février. Est également à l'étude l'organisation d'une réunion en présentiel à Paris, fin avril. Pour rappel, le Réseau français Villes-Santé a lancé il y a quelque temps, **une enquête et un recueil d'action sur les perturbateurs endocriniens**. L'enquête porte sur les actions et les leviers des Villes-Santé pour lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Les éléments de réponse permettront de mieux connaître les actions déployées par les Villes-Santé, de les valoriser afin d'orienter les futures réunions du groupe de travail. Finalement, l'enquête permettra de faire remonter des éléments pertinents au niveau national en cette période charnière qu'est la fin de la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens 2 (SNPE2) et la définition de sa suite. **Les réponses sont attendues avant le 02 février 2024**.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

✿ JULIE BOUSSARD QUITTERA SES FONCTIONS AU SEIN DU RFVS LE 30 JANVIER PROCHAIN.



Après un peu moins de 3 ans au poste de chargée de mission Prévention et Promotion de la santé au RfVS, je m'en vais vers une nouvelle aventure professionnelle. Je souhaite remercier tous les membres du Réseau pour les moments partagés lors nos rencontres ou autour des travaux menés ensemble. J'ai beaucoup appris de vos expériences et j'ai apprécié m'impliquer dans la dynamique du Réseau, en particulier au sein des groupes de travail. Je vous souhaite une bonne continuation et des projets fructueux sur chacun de vos territoires.

Aussi, je remercie chaleureusement mes collègues qui composent une formidable équipe.

Merci encore.

Julie.

EN CE MOMENT AU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

✿ LE RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ RECRUTE UN.E CHARGÉ.E D'ACCOMPAGNEMENT LOCAL !

Dans le cadre du projet européen JA-NCD lancé début janvier, nous sommes à la recherche d'un.e **chargé.e d'accompagnement local en CDD 18 mois temps complet, à partir du mois d'avril 2024**. Le ou la chargé.e d'accompagnement local aura pour mission de réaliser, dans le cadre du projet européen JA-NCD démarrant au 1er janvier 2024, une animation et un accompagnement des villes du Réseau français Villes-Santé sur la thématique de l'alimentation saine. Ces travaux se focaliseront sur l'animation d'un groupe action et l'accompagnement de villes sur un transfert d'expérience entre des villes-témoin et des villes-pilote d'une action de distribution de paniers de fruits et légumes, couplée à l'organisation d'actions de promotion de la santé. Le poste s'articulera avec la mission de la nouvelle chargée de projet européen et avec l'équipe RfVS. Date de prise de poste souhaitée : mars-avril 2024.

Date limite de candidature : 22 février 2024.

Pour plus d'informations sur le poste, [cliquez ici](#).

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation à Morgane Marière, secretariat@villes-sante.com

✿ LE MARRONNIER 2024 EST DISPONIBLE.

Pour que toutes les grandes occasions ne soient pas oubliées, nous mettons à votre disposition le marronnier 2024 du Réseau français Villes-Santé. Cet outil se présente sous le format d'un calendrier mensuel et regroupe les temps forts mondiaux, internationaux et nationaux en matière de santé publique. L'objectif est de vous aider dans la création, le développement et la programmation d'actions locales. Nous espérons que ce dernier vous sera utile.

Pour télécharger le marronnier, [cliquez ici](#).

✿ PADLET RFVS : UNE BASE DOCUMENTAIRE MISE À JOUR EN CONTINU.

Depuis plus d'un an et en plus de ses publications, **le Réseau français Villes-Santé tient à jour une large base documentaire** classifiée en thématiques via l'outil en ligne Padlet. Vous pourrez y retrouver toute sorte de supports ou documents (rapports, études, synthèses, textes de lois, etc.) émanant de sources diverses (nationales, européennes, mondiales).

Pour accéder au paddlet, [cliquez ici](#).

BIENVENUE AUX VILLES DE SAINT-ÉTIENNE ET D'AIX-EN-PROVENCE.

En ce début d'année 2024, le Réseau français Villes-Santé accueille deux nouvelles villes : **Saint-Étienne et Aix-en-Provence**. Ce qui porte le nombre de Villes-Santé à 106. Par son adhésion, **la Ville de Saint-Étienne** souhaite faire de la santé un axe fort, au travers notamment du lancement d'un plan cancer innovant et ambitieux, véritable politique globale de prévention et de bien-être qui se développe pour répondre aux besoins rencontrés par les Stéphanois à toutes les étapes de leur vie. La Ville de Saint-Étienne a en amont, développé nombre d'actions locales en matière de santé : création d'un CLSM, déploiement du dispositif « un Bon pas pour un bon Poids » à destination des 06-12 ans, organisation de sessions de prévention des gestes qui sauvent auprès des enfants, promotion d'une alimentation équilibrée, réflexion autour de la création d'une maison de répit pour les aidants, mise en place du dispositif de réussite éducative, etc.

De son côté, **la Ville d'Aix-en-Provence** souhaite donner plus de visibilité à ses actions existantes et poursuivre la mise en place de ses politiques locales favorables à la santé, plus particulièrement dans les domaines d'activités qui sont parfois ressentis comme éloignés de la santé (ex. d'actions entreprises : mise en service d'un Bus à Haut Niveau de Service en 2019, déploiement d'un plan vélo depuis 2020, réaménagement de 28 cours d'écoles en 2021 et 2022, amélioration de la qualité des repas distribués dans les écoles de la ville, aide à l'isolation acoustique des façades des particuliers dans des zones sensibles au bruit, etc.).

Le Réseau français Villes-Santé se réjouit de l'engagement de ces deux nouveaux membres dans l'amélioration et le développement de politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

23 janvier - 14h/15h30	Réunion sur la santé mentale des jeunes en commun avec les GT « Villes et santé mentale » et « Santé des enfants, santé des jeunes et parentalité » (en visio)
25 janvier - matinée	Événements en hybride avec la Banque des Territoires et le Hub des Territoires (en visio et en présentiel : Hub des Territoires, 72 avenue Pierre-Mendes France, Paris) 09h30-11h « Enjeux de santé dans les QPV : comment agir localement » Formulaire d'inscription : https://www.banquedesterritoires.fr/evenements/enjeux-de-sante-dans-les-qpv-comment-agir-localement 11h-12h30 « Offre de soin primaire dans les QPV » Formulaire d'inscription : https://www.banquedesterritoires.fr/evenements/offre-de-soin-primaire-dans-les-qpv-trois-modeles-de-lieu-de-sante
16 février - 11h/12h30	GT Qualité de l'air intérieur (en visio)
27 février - 14h30/16h	GT Perturbateurs Endocriniens (en visio)
11 mars - 10h/16h	Conseil d'administration Réseau français Villes-Santé Réservé aux membres du conseil d'administration (en présentiel, à Paris)
25 mars - à partir de 14h	Assemblée Générale Réseau français Villes-Santé Réservé aux Villes-Santé (en visio)

Save the date !

Les prochaines rencontres nationales du Réseau français Villes-Santé auront lieu à Bordeaux, les 28, 29 et 30 mai 2024 et auront pour thématique « **Activités physiques et sportives dans l'espace public : accessibilité, équité et santé** ».

Pour plus d'informations sur l'événement, [cliquez ici](#).



LES « VILLE-À-VILLES » EN COURS

- › Logiciel métier vaccination › Ville de Châteauroux.
- › Logiciel métier permettant de gérer les différentes tâches et enquête du SCHS › Ville de Fort-de-France.
- › Enquête toilettes publiques › Ville de La Rochelle.
- › Ambassadeurs santé › Ville de Quimper et Ville de Villeneuve d'Ascq.
- › HYENSA : questions marché public dans le cadre d'une OPAH RU › Ville de Roanne.
- › Gestion des pigeons › Ville de Villeurbanne.
- › Lutte contre les moustiques tigres › Ville de Villeurbanne.
- › Externalisation de la thématique 3D › Ville de Marseille.
- › Démarche participative autour de la prévention de la santé › Ville de Valence.
- › Espaces sans tabac › Ville de Roanne.
- › Revue de santé › Ville de Toulouse.
- › Stratégie de communication autour des CLS › Ville de La Rochelle.
- › Lutte contre le moustique tigre › Ville de Limoges et Ville d'Aix-en-Provence.

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Le 07 décembre dernier, le RfVS a organisé un échange avec la DGPR, la DGS, l'Éducation nationale, le Cerema, le CSTB et le Cnfpt afin de témoigner de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur par les Villes-Santé et les difficultés dégagées par le GT sur la surveillance de la QAI.

Maude Luherne a participé le 08 décembre à une réunion du Club des collectivités de l'nCA sur la prévention des cancers, pour présenter les travaux du RfVS et les actions des villes sur le sujet de l'alimentation saine et la pratique d'activité physique. La Ville de Strasbourg y a également présenté son action sur l'Ordonnance verte, visant à prescrire des paniers de fruits et légumes bios aux femmes enceintes habitant la Ville.

Le RfVS était présent à la Conférence annuelle du Réseau européen des Villes-Santé, organisé par l'OMS Europe à Utrecht du 20 au 23 novembre 2023. Le RfVS, représenté par Maude Luherne, a d'abord participé à la rencontre des réseaux nationaux des Villes-Santé qui s'est tenue le 20 novembre. Cette rencontre a permis de mutualiser connaissances et méthodologies d'action des réseaux nationaux sur des sujets tels que la santé mentale, le lien entre changements climatiques et santé, la mobilisation des élus locaux, ou encore la question de l'accès aux données. Lors de la conférence européenne des Villes-Santé, le RfVS a pu assister à des sessions plénières dressant le bilan des 35 ans d'existence du Réseau européen des Villes-Santé, ainsi qu'à des sessions de prospective sur le futur des villes en lien avec les sujets de santé. Le RfVS a modéré deux sessions de présentation d'actions des Villes-Santé européennes sur le sujet du bien-être et de la qualité de vie dans une approche dite de *Wellbeing economy* (l'économie favorable au bien-être). Nous avons également participé à la réunion des politiques *Political committee*, aux côtés d'élus issus de différents réseaux et Villes-Santé en Europe, et avons ainsi contribué à la finalisation de la déclaration annuelle du Réseau européen des Villes-Santé sur le déploiement de l'approche *Wellbeing economy*. Le RfVS a enfin contribué en plénière à la présentation d'une nouvelle formation en ligne sur le guide européen « 20 étapes pour devenir une Ville-Santé » et la réflexion sur les attentes des membres d'un accompagnement européen aux réseaux de Villes-Santé. La Ville de Lyon, représentée par Guillaume Fauvel, Directeur Santé publique, a également présenté les travaux du projet européen URBACT qu'elle coordonne, appelé « OneHealth4cities » (One Health 4 Cities | urbact.eu) et qui rassemble plusieurs villes du réseau européen des Villes-Santé pour mutualiser les approches et les actions dans une approche « one health ».

Dans le cadre des cafés What Health ? de sa communauté Environnement Santé, le Cerema a organisé un webinaire « Agir en santé-environnement au niveau des villes : du plaidoyer à l'action », le 12 janvier 2024 de 09h à 10h. Lors de ce webinaire, Yannick Nadesan (Adjoint délégué à la santé de la Ville de Rennes et Président du Réseau français Villes-Santé) a témoigné des enjeux, leviers et freins à l'action en santé-environnement au niveau local à partir des constats partagés par les Villes-Santé lors de l'écriture du plaidoyer santé-environnement en juin 2023 ainsi qu'à partir de son action au sein de la Ville de Rennes ; et Audrey Martin (Responsable du Service Santé-environnement de la Ville de Rennes) a présenté le fonctionnement et les réalités de terrain d'un service santé-environnement municipal.

LYON, COORDINATRICE DU PROJET EUROPÉEN « ONE HEALTH 4 CITIES » A ACCUEILLI LA PREMIÈRE RÉUNION DE CONSORTIUM.

Depuis le 1er juin 2023, et grâce à un financement de l'Union Européenne (URBACT), la Ville de Lyon pilote un réseau de 9 villes européennes qui vont construire ensemble une méthodologie de mise en œuvre de l'approche One Health en milieu urbain. La Ville de Lyon a choisi de porter ce projet, à la suite de la Déclaration de Lyon (signée par 24 grandes villes européennes lors de la Présidence Française de l'Union Européenne), afin de relever les défis du climat tout en préservant la biodiversité et la santé des environnements. Avec ses partenaires de Finlande, de France, d'Allemagne, de Grèce, du Portugal, de Roumanie et d'Espagne, le réseau « One Health 4 Cities » développera des outils opérationnels et d'aide à la décision pour accroître l'impact positif des projets urbains sur le bien-être et la santé des personnes, des animaux et de l'environnement.

La Ville de Lyon a accueilli ses partenaires pour une première réunion transnationale en novembre 2023.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux et ambitions de chaque collectivité et d'élaborer la feuille de route de la collaboration pour les deux années à venir. Le réseau examinera notamment la faisabilité de développer une méthodologie de type « Évaluation d'Impact sur la Santé » en y incluant les santés environnementales et animales. Au cours de ce projet, les 9 villes vont expérimenter l'intégration concrète de l'approche One Health dans leurs politiques et projets publics et se rencontrer régulièrement pour partager leurs apprentissages. À Lyon, l'expérimentation sera centrée sur le projet de crèche de plein air.

LA VILLE DE MARSEILLE A PARTICIPÉ À L'ÉVÉNEMENT DE LA CNAM SUR LES DONNÉES DE SANTÉ.

Madame Rubirola, Première Adjointe au Maire de Marseille, a participé au séminaire du 07 décembre, au siège de l'Assurance Maladie, portant sur l'accompagnement aux droits, aux soins et à la santé dans les territoires. Son intervention a succédé la table ronde « santé et territoires : quelles coordinations ? ». L'auditoire était composé de 300 directeurs, entre autres de l'offre de soins, de l'Assurance Maladie. L'occasion d'échanger sur les outils communs qui lient l'Assurance Maladie et les collectivités territoriales. L'échange a porté dans un second temps sur la mise en pratique des outils de coopération. Il a donc été évoqué la nécessité pour les villes de mettre en place un Contrat Local de Santé et un Conseil Local de Santé Mentale et pour les caisses primaires d'Assurance Maladie d'y prendre pleinement leur part. Ces contrats doivent être agiles, rapides et facilitants.

LA VILLE DE BESANÇON ANNONCE LE CHANGEMENT DE NOM DE LA DIRECTION HYGIÈNE SANTÉ, DÉSORMAIS REBAPTISÉE LA DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE



La Ville de Besançon est fière d'annoncer une étape importante dans son engagement envers la santé des (Grands) Bisontins, marquée par le changement de nom de la Direction Hygiène Santé au profit de la **Direction Santé Publique**. Cette transition, effective à compter du 1er janvier 2024, vise à mieux refléter la diversité des activités de la direction tout en soulignant son engagement envers l'approche « Une seule santé ». Ce changement symbolise l'évolution d'une vision pour répondre aux défis croissants en matière de santé publique tels que le changement climatique, la vaccination, les maladies vectorielles. Il s'inscrit en cohérence avec l'approche « Une seule Santé » sur un principe selon lequel la protection de la santé de l'homme passe par celle de l'animal, du végétal et leurs interactions avec l'environnement. **En tant qu'acteur essentiel de la santé de la Ville, la Direction Santé Publique continuera à mettre en œuvre des initiatives locales**, travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires historiques pour renforcer les mesures de prévention, promouvoir des modes de vie sains et assurer la protection de la santé des populations.

✂ UNE ACTION URGENTE EST NÉCESSAIRE POUR PROTÉGER LES ENFANTS.

L'OMS appelle à **une action urgente pour encadrer les cigarettes électroniques afin de protéger les enfants et les non-fumeurs**. Aussi, la cigarette électronique ne s'est pas révélée efficace pour aider les fumeurs à arrêter de fumer. Au contraire, des données alarmantes prouvent son effet néfaste sur la santé de la population. « *Les entreprises de cigarettes électroniques ciblent les enfants par le biais des médias sociaux et des influenceurs, en proposant au moins 16 000 arômes. Certains de ces produits ont recours à des personnages de dessins animés et affichent un design élégant, qui séduit la jeune génération. On observe une augmentation alarmante de l'utilisation de la cigarette électronique chez les enfants et les jeunes, avec des chiffres supérieurs à ceux des adultes dans de nombreux pays* », Dr Ruediger Krech, Directeur du Département Promotion de la santé à l'OMS. À l'heure actuelle, **34 pays interdisent la vente de cigarettes électroniques, 88 pays n'ont pas instauré d'âge minimum pour leur achat et 74 pays n'ont pas adopté de réglementation spécifique.**

Les cigarettes électroniques contenant de la nicotine créent une forte dépendance et sont nocives pour la santé. Même si leurs effets à long terme sur la santé ne sont pas encore totalement connus, il a été établi que les substances toxiques qu'elles génèrent peuvent provoquer des cancers et augmenter le risque de problèmes cardiaques et pulmonaires. L'utilisation de cigarettes électroniques peut également affecter le développement du cerveau et entraîner des troubles de l'apprentissage chez les jeunes. Chez la femme enceinte, l'exposition à la cigarette électronique peut nuire au développement du fœtus. Les cigarettes électroniques présentent aussi des risques pour les personnes exposées à leurs émissions. « *Je demande instamment aux pays de mettre en œuvre des mesures strictes pour dissuader leur population d'utiliser ces dispositifs afin de protéger leurs citoyens, en particulier les enfants et les jeunes* », Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS.

✂ ANNONCES DE NOUVELLES MESURES EN FAVEUR DES MAISONS SPORT SANTÉ.



À l'occasion d'un déplacement au sein de la Maison Sport Santé de l'Hôtel Dieu, Aurélien Rousseau, ancien ministre de la Santé et de la Prévention, Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et Agnès Firmin le Bodo, ancienne ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, ont annoncé **de nouvelles mesures en faveur des Maisons Sport Santé, et notamment un soutien financier de 12 millions d'euros pour l'année 2024**. À l'issue de quatre appels à projets successifs, plus de 500 Maisons Sport Santé se sont déployées partout en France, conformément à l'objectif fixé en 2017 par le Président de la République. Une enquête réalisée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) en juillet dernier indique par ailleurs la progression régulière de l'activité des Maisons Sport Santé, qui ont permis d'accompagner près de 400 000 personnes ces dernières années, tout en soulignant la nécessité d'amplifier cet élan

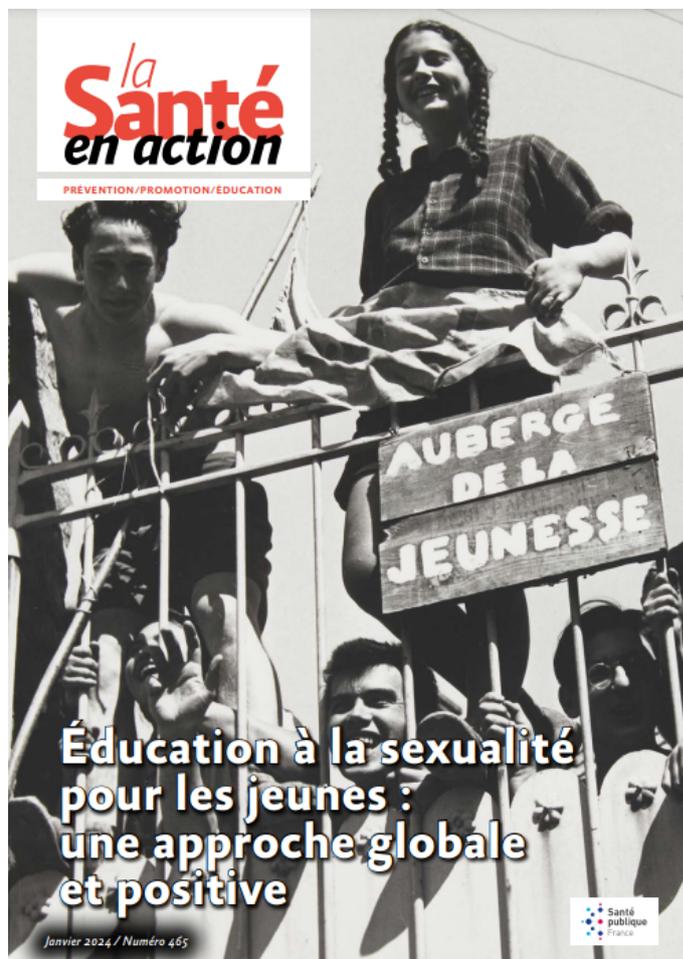
en leur permettant de toucher un public plus large ainsi que de stabiliser leur modèle économique. À l'aube d'une année exceptionnelle pour le sport en France, marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que par la Grande Cause nationale dédiée à l'activité physique et sportive, **le Gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre la structuration du réseau des Maisons Sport Santé sur l'ensemble du territoire**. En lien avec les professionnels de santé et l'ensemble des parties prenantes sur les territoires, l'objectif est d'en faire un levier d'action durable pour promouvoir, partout en France, l'activité physique et sportive comme vecteur essentiel de santé publique et intégrer l'offre d'activité physique adaptée à but thérapeutique dans les parcours de soins.

À l'issue de leur déplacement conjoint au sein de la Maison Sport-Santé de l'Hôtel Dieu, hôpital de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, les ministres Aurélien Rousseau, Amélie Oudéa-Castéra et Agnès Firmin Le Bodo ont annoncé **de nouvelles mesures de soutien aux Maisons Sport Santé autour de trois axes** : un soutien financier de 12 millions d'euros de l'État aux Maisons Sport Santé en 2024 ; le lancement d'une mission d'inspection conjointe IGAS-IGESR pour renforcer durablement le modèle économique des Maisons Sport Santé ; le renforcement de la visibilité des Maisons Sport Santé via leur référencement sur Doctolib.

✿ LA SANTÉ EN ACTION N°465 EST PARU !

Pour ce nouveau numéro, Santé publique France consacre un dossier à « l'éducation à la sexualité pour les jeunes : une approche globale et positive », une obligation légale inscrite au sein du Code de l'éducation. L'éducation à la sexualité des jeunes demeure un enjeu crucial, pour lutter contre le sexisme et les violences sexuelles mais aussi pour donner à chacun les clés d'une vie affective, relationnelle et sexuelle épanouie. Ce numéro de La santé en action s'attache à montrer comment l'éducation à la sexualité n'est plus aujourd'hui seulement fondée sur la prévention des risques ; elle s'inscrit dans une vision globale de la santé et du bien-être. Cette nouvelle approche, positive, encadrée par les recommandations internationales de l'Unesco, fait la part belle à l'apprentissage du rapport au corps et de l'intimité ainsi qu'à la communication autour des émotions, au respect de soi et des autres, etc. Dès lors, une éducation « complète » à la sexualité, progressive et adaptée à tous les âges, nécessite de la pluridisciplinarité dans les interventions, à l'école et en dehors. C'est un changement pour les acteurs qu'il faut accompagner.

Pour accéder au numéro, [cliquez ici](#).



✿ ÉTUDE PEPS'PE : SANTÉ PUBLIQUE FRANCE PUBLIE LES RÉSULTATS.

Dans le cadre de son programme santé environnement et de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), Santé publique France assure une surveillance spécifique en lien avec les perturbateurs endocriniens ciblée sur la santé reproductive depuis 2015. Afin d'intégrer les nouvelles connaissances scientifiques, le projet PEPS'PE, lancé en 2021, a pour objectif de prioriser les effets sanitaires liés aux PE et identifier ainsi les événements de santé à intégrer dans la surveillance actuelle de l'agence. Basée sur une consultation large d'experts, **cette étude est une étape préalable à la définition d'une nouvelle stratégie de surveillance des effets des perturbateurs endocriniens.**

59 effets sanitaires sur la santé, suspectés d'être en lien avec une exposition aux perturbateurs endocriniens ont été proposés dans l'étude et selon deux critères : le poids des preuves et l'intérêt épidémiologiques et sociétal vis-à-vis de l'effet sanitaire. Parmi eux, 6 effets de la santé reproductive sont déjà surveillés dans le cadre du programme de surveillance (puberté précoce, cancer du testicule, altération de la qualité de sperme, endométriose, etc.).

22 autres effets ont été évalués avec une priorité faible ou non prioritaires ; et 16 effets n'ont pas pu être priorisés par manque d'experts scientifiques sur ces thématiques car aucun consensus n'a été atteint (ex : troubles osseux, troubles surrénaliens et troubles cutanés et oculaires). Ces résultats indiquent donc la nécessité de faire évoluer le périmètre de surveillance de l'Agence au-delà de la santé reproductive, en intégrant de nouvelles pathologies lorsque les données de surveillance sont disponibles.

Santé publique France va alors structurer une nouvelle stratégie de surveillance, dite intégrée. Cette surveillance s'appuiera sur la production d'indicateurs robustes issus de plusieurs sources de données, ainsi que sur l'articulation de différentes méthodologies et outils en plus de l'analyse spatio-temporelle pour mesurer, analyser et interpréter l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine. **La nouvelle stratégie permettra de s'approcher du concept d'exposome, qui correspond à l'ensemble des expositions environnementales auquel est soumis un individu tout au long de sa vie.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

- **L'INCa ouvre l'appel à projets recherche 2024 « Prévenir, repérer, accompagner : avant, pendant et après la maladie ».** L'appel vise à développer une recherche innovante et pluridisciplinaire dans le champ des cancers en RISP, SHS et SP, à tous les temps de la maladie : de la prévention primaire à la prévention quaternaire, en passant par le dépistage et la prise en charge / prise en soins des patients atteints de cancer et leur entourage ; contribuant ainsi à la production et la transférabilité de données probantes. **Date limite de soumission : 01 février 2024 à 17h.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **La SFSP ouvre un appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil et le co-portage du congrès francophone de santé publique 2025/2027.** Forte de la réussite de la conférence européenne de santé publique, organisée avec EUPHA en 2019 à Marseille, et du succès des éditions 2021 (Poitiers) et 2023 (Saint-Étienne), la SFSP recherche tous les deux ans un nouveau territoire d'accueil de son congrès de santé publique en France métropolitaine. L'objectif du congrès est de rassembler les communautés de santé publique autour du partage de connaissances et d'expériences pour l'amélioration des pratiques. Le cahier des charges, l'ensemble des recommandations pour l'accueil du congrès et la procédure de sélection des candidatures sont détaillés dans une guideline accompagnant l'appel à manifestation d'intérêt. **Date limite de soumission : 25 février 2024.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **L'IRéSP lance une seconde édition de son appel à actions structurantes pour soutenir les réseaux de recherche sur les conduites addictives (avec ou sans substances).** Cet appel vise à diversifier les modalités de soutien à la recherche en soutenant des réseaux de recherche sur les conduites addictives en priorité sur tabac, alcool, cannabis et cocaïne, mais aussi sur les autres substances psychoactives, les comportements avec possible pouvoir addictif, ainsi que sur les polyconsommations. Les actions pourront durer entre 12 et 36 mois pour un financement de 10 000€ à 300 000€. **Date limite de soumission : 29 février 2024 à 12h.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **L'Institut national du cancer lance la première édition de son trophée « Collectivités et prévention des cancers »**, qui vise à identifier et à promouvoir les actions innovantes menées par les collectivités territoriales (communes, départements ou régions) en matière de prévention des cancers et de promotion de la santé. Sous forme d'appel à candidatures, ce trophée permettra de repérer, étudier et valoriser les programmes ou actions de prévention des cancers mis en œuvre par les collectivités. L'initiative est ouverte à l'ensemble des collectivités, qu'elles soient membres ou non du Club des Collectivités Territoriales. **Date limite de soumission des projets : 01 mars 2024 à 16h.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, la Banque des Territoires a annoncé le 06 décembre dernier, un doublement de l'enveloppe de ses Aquaprêts, qui va être portée à 4 milliards d'euros d'ici à 2028.** Ces crédits supplémentaires, qui servent à financer les projets des collectivités dans le domaine de l'eau, s'accompagnent d'un élargissement de l'offre, notamment en matière d'ingénierie.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **Dans la continuité des appels à projet 2018, 2019, 2021 et 2023, la MILDECA renouvelle son appel à projet national à l'attention des collectivités territoriales.** Toutefois, le format évolue cette année avec un appel à projet tourné vers la prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants. En 2020, la MILDECA a mené avec trois collectivités (Sarcelles, Loos et Lille) une expérimentation sur cette thématique appelée LIMITS. Les résultats intermédiaires de cette expérimentation permettent aujourd'hui de porter cet engagement commun à une plus grande échelle. Afin d'accompagner au mieux les collectivités candidates, la MILDECA met à leur disposition un référentiel des actions menées dans le cadre de l'expérimentation. **Un webinaire de présentation de l'appel à projet est organisé le 30 janvier à 14h pour les collectivités intéressées. L'inscription est obligatoire.**

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

- **En 2024, le plan 5 000 équipements porté par l'Agence nationale du sport va être élargi aux équipements structurants, y compris dans les territoires non carencés, avec des crédits revus à la hausse.** Ce plan sera donc ouvert à tous les territoires, même si la priorité sera donnée aux territoires carencés urbains et ruraux. À ce titre, un tiers des équipements financés devront être situés dans ou à proximité d'un QPV, soit 167 équipements structurants. En outre, les équipements financés devront être utilisés a minima par les scolaires et destinés à la pratique sportive en club. Pour ce plan, les bénéficiaires sont les collectivités territoriales et leurs groupements et mandataires, les associations sportives agréées, les associations affiliées à des fédérations sportives et les associations et groupements d'intérêt public intervenant dans le champ des activités physiques et sportives.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **La Commission européenne en France organise un webinaire sur le « Développement urbain durable et inclusif : comment l'Europe peut-elle vous accompagner ? », le jeudi 18 janvier de 14h à 15h.** Le webinaire a pour objectif de mieux comprendre les opportunités et le soutien pour aider les villes à innover, à renforcer leurs connaissances, à élaborer et mettre en œuvre des stratégies urbaines intégrées. Un tour d'horizon sur l'Initiative Urbaine Européenne sera fait.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

ACCÈS AUX SOINS.

- À la demande de l'ancienne Première ministre, le ministre de l'Intérieur et de l'Outre-mer, l'ancien ministre de la Santé et de la Prévention et l'ancienne ministre déléguée en charge de l'Organisation territoriale et des Professions de santé ont confié, le 10 octobre 2023, à Claude Evin (ancien ministre de la Santé) et Patrick Stefanini (conseiller d'État honoraire), **une mission portant sur l'Aide Médicale d'État (AME).** Le rapport a été remis aux ministres et au gouvernement le 04 décembre. Les propositions formulées par les rapporteurs pourront faire l'objet d'une évolution réglementaire ou législative dans un texte spécifique.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#).

- À la suite de la remise du rapport par les membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie le 03 avril 2023, **le président de la République a annoncé l'élaboration d'une stratégie décennale sur les soins palliatifs ainsi qu'un projet de loi relatif à la fin de vie, deux volets constitutifs du modèle français d'accompagnement de la fin de vie.** Pour mener à bien ces travaux, Agnès Firmin Le Bodo, ancienne ministre déléguée chargée de

l'Organisation territoriale et des Professions de santé, a mis en place en juin dernier une instance chargée de préfigurer la **stratégie décennale « soins palliatifs, prise en charge de la douleur et accompagnement de la fin de vie en France » 2024 – 2034, présidée par le Professeur Franck Chauvin**, médecin de santé publique, ancien président du Haut Conseil pour la Santé publique, directeur de l'Institut de prévention et de santé globale à l'Université de Saint-Étienne. Après six mois de travaux mobilisant de nombreuses parties prenantes, **le rapport d'expertise « vers un modèle français des soins d'accompagnement » a été rendu public le 11 décembre**, un an après l'engagement des travaux de la convention citoyenne sur la fin de vie. Structurées autour de 5 axes, les recommandations formulées ont vocation à nourrir la stratégie décennale 2024-2034 qui sera dévoilée courant janvier.

- **Philippe Vigier, ministre délégué chargé des Outre-mer et Agnès Firmin Le Bodo, ancienne ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, ont lancé le 06 décembre, les travaux autour de l'amélioration de la prise en charge du cancer en Outre-mer.** Ont été identifiés deux axes de travail qui seront déclinés au cours des prochaines semaines : l'amélioration de la capacité à dépister les cancers et à encourager la prévention dans les territoires ultra-marins ; la réduction des délais de prise en charge et la refonte des parcours de soins. Les échanges se poursuivront avec l'ensemble des parties prenantes dans les prochains mois, afin d'aboutir sur la finalisation d'un plan d'action au cours du premier semestre 2024.

- **Médecins du Monde a publié l'édition 2023 du rapport « Observatoire de l'accès aux droits et aux soins ».** Avec ce rapport, l'association partage ses alertes et ses inquiétudes en tant que professionnels de santé et citoyens mobilisés. Il témoigne d'une terrible réalité humaine : des conditions de survie dures, un état de santé détérioré en conséquence de la situation de précarité et des entraves quant à l'accès aux droits.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#).

- **Promulgation de la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels dite « Loi Valletoux ».** Cette nouvelle loi porte l'ambition d'accélérer le décloisonnement de notre système de santé, avec des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins des concitoyens, et renforcer les moyens de lutte contre les inégalités de santé, notamment territoriales.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Pour consulter le texte de loi n°2023-1268, [cliquez ici](#).

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET MOBILITÉS.

- **Mobiscol, le portail de l'écomobilité scolaire** porté par Vivacités IDF et le Club des villes et territoires cyclables et marchables **a publié deux nouvelles ressources : le document de réflexion et de préconisations « L'écomobilité scolaire dans les territoires peu denses » et le retour d'expérimentations menées en 2022 « Développer la marche et le vélo chez les jeunes en quartier prioritaire de la ville ».**

Pour accéder aux ressources, [cliquez ici](#).

- Face à l'atteinte limitée des recommandations en matière d'activité physique et de sédentarité, notamment chez les enfants, de nombreuses initiatives ont été développées, comme par exemple le **dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire**, qui s'inscrit dans le cadre du programme Génération 2024, dans la démarche École promotrice de santé et dans la Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS) 2019-2024. **Ce dernier a fait l'objet d'une étude évaluative commanditée par Paris 2024 - Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**, avec le soutien du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Académie de Créteil, et réalisée par l'Onaps. Pour y répondre, la méthodologie mixte employée associait une phase quantitative par questionnaire auprès d'enseignants d'écoles maternelles et élémentaires de l'Académie de Créteil et une phase qualitative par entretiens, utilisant l'ergonomie de l'activité, auprès d'enseignants d'écoles élémentaires de l'Académie. L'analyse des données obtenues et la rédaction des résultats ont donné lieu à 12 recommandations visant à faciliter l'implémentation du dispositif dans les écoles.

Pour accéder au rapport de l'étude, [cliquez ici](#).

- **L'Onaps et la MILDECA se sont associés pour conduire un projet visant à caractériser, à partir de la littérature existante, les liens entre activité physique et consommation de substances psychoactives.** Ces travaux ont conduit à la publication d'une revue de littérature sur les liens existants. Forts de ces travaux, l'Onaps et la MILDECA partagent aujourd'hui un mémento capitalisant des projets de prévention primaire qui recourent à l'activité physique pour prévenir la consommation de produits psychoactifs, ainsi que des projets d'intervention intégrant de l'activité physique dans la prise en charge d'usagers dépendants. Cinq fiches prévention et six fiches prise en charge permettent de découvrir des projets inspirants sur le territoire nationale.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#).

- **L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) a publié le baromètre national 2023 des pratiques sportives.** Ce dernier montre que la pratique sportive des Français de plus de quinze ans n'a pas progressé en 2023 (70% contre 72% en 2022), et a même régressé chez les femmes (55% contre 59% en 2022). Ce baromètre est également l'occasion de faire pour la première fois un focus sur les aides financières. On apprend ainsi que 19% des Français déclarent avoir bénéficié d'au moins une aide financière en lien avec leur activité physique et sportive. Pour 6% d'entre eux, l'aide vient des pouvoirs publics (Pass'sport, Caf, région, département ou commune), pour 5% de l'employeur, pour 4% d'un club, pour 3% de l'école ou de l'université.

Pour accéder au baromètre, [cliquez ici](#).

ADDICTIONS.

- **L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 04 décembre, en première lecture un texte pour interdire les puffs (cigarettes électroniques jetables aromatisées).** Les députés à l'origine du texte et le gouvernement espèrent conjointement la suppression des cigarettes électroniques jetables d'ici septembre 2024, mais elle devra d'abord être validée par la Commission européenne. Toutefois, la mesure fait déjà partie du nouveau plan de lutte gouvernemental contre le tabagisme pour « une génération débarrassée du tabac dès 2032 ».
- **La Fédération Addiction, en partenariat avec l'Université de Caen, propose une formation à l'outil BEARNI (Brief Evaluation of Alcohol-Related Neuropsychological Impairment), l'outil de dépistage des troubles neuropsychologiques liés à l'usage de substances psychoactives. La formation se tiendra les 21 et 22 mars 2024.**

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **Le Consortium international sur les politiques des drogues a publié son rapport alternatif d'évaluation de la stratégie des Nations unies au sujet de la drogue.** Il met en évidence l'échec de la stratégie actuelle des Nations unies (ONU) pour parvenir à un « monde sans drogue » ainsi que les conséquences de la « guerre à la drogue » qu'elle sous-tend. Le rapport exhorte la communauté internationale à une réforme urgente.

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#).

- **La Fédération Addiction et la Fédération des acteurs de la solidarité ont présenté leur plaidoyer commun** pour améliorer l'accompagnement des personnes accueillies dans les structures de l'accueil-hébergement-insertion qui sont confrontées à des addictions.

Pour accéder au plaidoyer, [cliquez ici](#).

- **L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives a publié une vue synthétique de l'offre, des usages et des conséquences sanitaires et sociales de la consommation d'alcool en France pour l'année 2022.** La première partie détaille l'évolution du marché, de la taxation, des prix et des volumes d'alcool consommés sur le territoire français. La deuxième partie décrit l'évolution des comportements d'usages, et la troisième les conséquences de l'alcool en termes de prise en charge des usagers et de sécurité routière.

Pour accéder à la synthèse, [cliquez ici](#).

- **L'ancien ministre de la Santé et de la Prévention, Aurélien Rousseau, a confié au Professeur Benyamina une mission relative à la conduite d'un diagnostic approfondi des racines et des déterminants des conduites addictives chez les jeunes et des propositions innovantes d'actions et politiques publiques en matière de prévention des addictions chez les jeunes.** Au travers de cette mission, l'ancien ministre de la Santé et de la Prévention souhaite poursuivre les efforts du Gouvernement pour répondre aux tendances addictives émergentes, en particulier chez les jeunes socialement vulnérables de moins de 25 ans. Les conclusions de la mission confiée au Professeur Benyamina sont attendues au premier trimestre 2024.
- **Cette année encore, la Fédération Addiction et ses partenaires mènent la campagne du Dry January – Défi de Janvier : une invitation à toutes les personnes qui s'interrogent sur leur consommation d'alcool à faire une pause pendant un mois.** Une campagne utile sur le plan de la santé publique et qui démontre que les acteurs de terrain savent s'unir et travailler sur cette question : associations, sociétés savantes, mutuelles ou encore collectivités. Ainsi, en 2024, ce sont les villes d'Aix-en-Provence, Amiens, Marseille et Strasbourg qui rejoignent Brest, Grenoble, Paris, Nantes et Toulouse parmi les collectivités partenaires.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **Dans une tribune publiée début janvier dans Le Monde, la SFSP demande aux pouvoirs publics de soutenir le Dry January et insiste sur « le succès non démenti du Dry January et son traitement médiatique positif » qui « manifestent un changement du rapport entretenu collectivement à la consommation d'alcool ».** La SFSP demande également la mise en place « d'une politique publique cohérente et déterminée sur l'alcool, à la hauteur des enjeux, et qui vise notamment à changer l'image de ce produit » à l'image du plan national de lutte contre le tabac qui vient d'être adopté.

Pour accéder à la tribune, [cliquez ici](#).

BIODIVERSITÉ ET ESPÈCES À ENJEUX.

- **« Mon kaz, pa la kaz moustik ! », la nouvelle campagne de communication lancée par l'ARS La Réunion, a pour objectif de rappeler à la population les gestes simples à appliquer pour empêcher les moustiques de s'installer dans son jardin, sa cour, son balcon...** La campagne de communication se décline en : capsule vidéo, affiche, spot radio, animation sur les réseaux sociaux de l'ARS, vidéo témoignage.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **Co-écrit avec la CDC Biodiversité, Novaxia a rédigé un guide pratique « Livre vert – renaturer la ville ».** L'objectif de ce dernier est de donner aux acteurs de l'immobilier des clés d'actions concrètes pour renaturer nos villes et lutter contre l'artificialisation des espaces urbains.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#).

- **L'INRAE organise une réunion de présentation des résultats de ses travaux de recherche récents sur la chenille processionnaire du pin, à destination des gestionnaires de milieux urbains ou forestiers, le 7 février 2024 (9h-12h ; accueil pour les personnes en présentiel à Orléans dès 8h, accueil en visio dès 8h50).** Inscription obligatoire d'ici le 20 janvier 2024.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

- **Face aux problématiques liées à l'expansion du frelon asiatique à pattes jaunes, les OVS « animal » (GDS) et « végétal » (FREDON) s'associent pour définir un plan national de maîtrise de cette espèce exotique envahissante.** Ce plan répond à trois enjeux : la protection des populations, la protection des ruchers et de la biodiversité.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **L'Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (Anses) a publié une expertise sur l'exposition aux chenilles émettrices de poils urticants (chenille processionnaire du chêne, chenille processionnaire du pin et chenille du bombyx culbrun).** En effet, les aires de distribution géographique des chenilles processionnaires du pin et du chêne évoluent depuis quelques années en France à la faveur du dérèglement climatique. Leur présence, de même que celle d'autres chenilles urticantes, constitue un risque pour la santé humaine et animale. L'Anses a donc évalué le risque lié à l'exposition des populations par commune, en France hexagonale et en Corse, afin d'adapter les mesures de prévention et de lutte à appliquer sur le terrain.

Pour accéder à l'évaluation, [cliquez ici](#).

CHANGEMENT CLIMATIQUE.

- Les déplacements domicile-travail représentent 13% des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. En 2019, les actifs de France métropolitaine parcourent en moyenne 14,2 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils émettent chacun 0,7 tonne équivalent CO2 par an pour ces déplacements. **L'Insee et le Commissariat général au développement durable ont publié une étude sur les disparités entre les territoires au sujet des émissions de CO2 liées à la mobilité.**

Pour accéder à la publication, [cliquez ici](#).

- **Le podcast d'Espace éthique Île-de-France « Le climat, c'est la santé ! », réalisé par Amélie Petit, s'intéresse aux effets du changement climatique sur la santé des populations et aux défis à relever.** Retrouvez-y Mathilde Pascal, épidémiologiste à Santé publique France.

Pour accéder au podcast, [cliquez ici](#).

CULTURE, ARTS ET SANTÉ.

- **À l'automne 2023, le ministère de la Culture a rendu public son « Guide d'orientation et d'inspiration ».** Conçu pour s'adresser à l'ensemble des acteurs et des lieux du secteur culturel, il constitue une stratégie partagée de transition écologique du secteur de la culture. Le guide porte sur trois grands chantiers écologiques : décarboner et s'adapter au changement climatique, enrayer la crise de la biodiversité, accroître notre sobriété et la lutte contre les pollutions. À travers ces pages, le ministère de la Culture se fait le relais de bonnes pratiques, et tient également à jour un répertoire d'outils de formation, de financements, de mesures, ainsi que des labels et guides pratiques.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#).

- **Le ministère de la Culture a publié une étude « Loisirs des villes, loisirs des champs ? ».** Si elle reprend l'analyse issue de « France, portrait social », publiée fin 2022, l'étude y ajoute une analyse du temps d'accès aux équipements culturels selon les différents espaces d'habitation.

Pour accéder à l'étude, [cliquez ici](#).

ENFANCE ET JEUNESSE.

- **La Drees vient de publier une étude sur l'organisation des familles ayant de jeunes enfants handicapés.** Les jeunes enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sont davantage gardés par l'un de leurs parents à titre principal : 78% des enfants de moins de trois ans, contre 56% des autres enfants. Cette dernière met en évidence le fait que l'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) des jeunes enfants handicapés est désormais « aussi fréquent » que pour les autres enfants, mais que cet accueil s'effectue « moins souvent à titre principal qu'à titre complémentaire ». Quel que soit le mode de garde, le temps d'accueil est « en moyenne toujours plus court que celui des autres enfants », notamment du fait de prises en charge liées au handicap.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

LOGEMENT.

- **La Cour des comptes a publié un nouveau rapport sur « Le soutien aux logements face aux évolutions climatiques et au vieillissement de la population ».** Dans ce rapport, la Cour des comptes passe au crible l'efficacité des aides. Après avoir analysé l'évolution des objectifs de rénovation énergétique des logements et des moyens afférents, le rapport dresse un bilan des impacts et des défis de cette politique publique vis-à-vis des enjeux environnementaux ; et effectue une première analyse des intentions de « MaPrimeAdapt' » au regard de ses enjeux spécifiques, éclairé des enseignements du mécanisme de « MaPrimeRénov' ».

Pour accéder au rapport, [cliquez ici](#).

- **La Fondation Abbé Pierre présentera le 29e rapport sur « L'État du mal-logement en France 2024 », le jeudi 1er février 2024 de 09h30 à 13h.** L'événement est hybride (en visio ou en présentiel à la Maison de la Mutualité à Paris).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

POLITIQUE DE LA VILLE.

- **Le Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est paru.** La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a donc évolué au 1er janvier 2024. Au niveau national, 111 nouveaux QPV sont créés tandis que 40 sortent du dispositif, aboutissant à 1 362 quartiers prioritaires.

Pour consulter le décret n°2023-1314, [cliquez ici](#).

- Une instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 a été communiquée aux Préfets par Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville. L'instruction insiste notamment sur le rôle des Maires et de l'échelon communal dans l'élaboration du contrat de ville, ainsi que sur la participation des habitants. L'annexe 2 insiste sur la nécessité d'une plus grande convergence avec les autres contractualisations locales. Il est notamment demandé qu'afin d'assurer une plus grande prise en compte des problématiques propres aux QPV dans ces autres contractualisations, dont le Contrat Local de Santé, le préfet délégué à l'égalité des chances ou le sous-préfet délégué à la politique de la ville soit systématiquement associé à leurs instances de pilotage. Finalement, la synthèse nationale de la consultation « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers » est présentée en annexe 3.

Pour consulter l'instruction en date du 04 janvier 2024 (une erreur de date s'est glissée dans le document officiel), [cliquez ici](#).

RISQUE CHIMIQUE ET PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.

- « Les 1000 premiers jours de bébé » Saison 2 (Santé publique France/M6). Une nouvelle vidéo sur « Les substances chimiques, les perturbateurs endocriniens » est en ligne.

Pour accéder à la vidéo, [cliquez ici](#).

- Le ministère de la Santé et de la Prévention, l'Anses et Santé publique France ont publié les **fiches de sensibilisation des professionnels de santé et des patients sur les perturbateurs endocriniens**.

Pour accéder à la fiche praticien, [cliquez ici](#).

Pour accéder à la fiche patient, [cliquez ici](#).

- La Société Francophone de Santé et Environnement (SFSE) a publié des fiches pratiques « Évaluation et gestion des PFAS (Per et Poly Fluoro Alkyls Substances) ». Elles ont été rédigées afin de synthétiser les informations nombreuses à ce sujet et les mettre à disposition du plus grand nombre. Ces fiches devraient permettre au lecteur de trouver une réponse rapidement, selon une approche pragmatique, aux questions : Dans quelles circonstances doit-on analyser les PFAS, dans quel milieu (sol, eaux, air) ? Quels paramètres utiliser pour mener l'évaluation des risques ? Quelle technique d'assainissement fonctionne ?

Pour accéder aux fiches, [cliquez ici](#).

SANTÉ ENVIRONNEMENT.

- La DREES met en avant qu'en France, « **plus exposés à la pollution de l'air, les jeunes enfants des ménages modestes, plus fragiles, sont les plus affectés** ». En effet, les enfants vivant dans les ménages les plus aisés (habitant souvent dans les grandes aires urbaines) et ceux vivant dans les ménages les plus modestes (résidant dans les communes les plus polluées des grandes aires urbaines) sont les plus exposés aux PM2,5. Au-delà des différences d'exposition, le différentiel de vulnérabilité (moins bon état de santé dès la naissance) fait que les enfants des ménages les plus modestes sont les plus affectés par cette pollution.

Pour accéder à l'article, [cliquez ici](#).

- Dans une circulaire aux préfets datée du 28 décembre 2023 et mise en ligne le 05 janvier, **le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires détaille les priorités du fonds vert pour 2024** : priorité à la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires, meilleur accompagnement des intercommunalités et des régions, hausse du niveau d'exigence environnementale ; et ses modalités de pilotage. Depuis son lancement en janvier 2023, plus de 17 000 projets ont été déposés par les collectivités territoriales et plus de 9 000 dossiers ont été financés.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

SANTÉ MENTALE.

- La 35e édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) se tiendra du 07 au 20 octobre 2024, sur le thème « **En mouvement pour notre santé mentale** ». Cette thématique sera déclinée en trois axes : la mise en mouvement : une responsabilité sociétale ; au travers du sport : des valeurs humanistes et citoyennes ; se mettre en mouvement pour notre santé mentale.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de Gironde (AMG), Bordeaux Métropole, le CLSM de Bordeaux, le Grand Libournais (Contrat Local de Santé) et le CLSM Sud Gironde ont publié le **premier guide pratique de la santé mentale à destination des élus locaux de Gironde**. Le guide a pour ambition d'informer et de contribuer à déstigmatiser la santé mentale en aidant les élus à mieux comprendre ce qu'elle recouvre et la façon dont ils peuvent, en tant qu'élus municipaux ou intercommunaux, agir en faveur de la santé mentale des habitants.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#).

- **Pour mieux prévenir les sources de détresse psychologique et renforcer la prise en charge de la santé mentale des étudiants, le ministère de l'Enseignement supérieur a lancé Cnaé (coordination nationale d'accompagnement des étudiants), une plateforme gratuite et confidentielle d'écoute, d'accompagnement, d'information et de signalement.** Cette dernière a pour vocation d'être le point de contact pour tous les étudiants éprouvant une situation de mal-être. Elle permet d'entrer en contact avec des psychologues et des travailleurs sociaux qui assurent une écoute et accompagnent la libération de la parole des étudiants si nécessaire. Opérée par l'association « En Avant Toutes », la plateforme Cnaé est joignable au 0 800 737 800 et ouverte de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi.
- **La ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique Faure, a présenté le plan France ruralités.** Ce dernier s'adresse à tous les acteurs de la ruralité, associations, chercheurs, commerçants, artisans, entreprises, citoyens et, bien sûr, élus. C'est un plan construit à partir de solutions de terrain. Une trentaine de mesures sont dès à présent déployables pour répondre aux préoccupations de la vie quotidienne des habitants.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

SANTÉ PUBLIQUE.

- **Le Haut Conseil de la santé publique a été saisi il y a un an par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS) et la Direction générale de la santé (DGS) en amont de la préparation de la future Stratégie nationale de santé (SNS) afin qu'il réalise l'analyse de l'état de santé de la population, de ses déterminants et des stratégies d'action envisageables.** Pour proposer une contribution à la planification d'une politique de santé, le HCSP a utilisé une méthodologie inspirée du modèle de Green et Kreuter appelé Precede-Proceed. Ce modèle permet une analyse stratégique systémique des problèmes de santé. Les missions confiées au HCSP dans le cadre de cette saisine constituent le premier temps de ce modèle (Precede), avec la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'action. Le modèle comprend un deuxième temps (Proceed), permettant la mise en œuvre des mesures, leur monitoring et l'évaluation de leurs impacts, qui devrait dans l'idéal être réalisé lors de la mise en œuvre de la SNS et coordonné par un comité de suivi spécifique de la SNS. Dans sa note de cadrage pour une future SNS 2023-2033, le HCSP propose 4 objectifs stratégiques et fait 12 propositions, notamment : une SNS sur 10 ans, repenser le système de santé à court, moyen et long termes, rendre opérationnel le concept de « Santé dans toutes les politiques », renforcer la prise en compte des déterminants environnementaux, mettre en œuvre une politique de prévention. Il est aussi nécessaire de mettre en œuvre un Plan outre-mer.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).